Ehemals TERRE DES FEMMES Schweiz

Un groupe d'expert.e.x.s constate : la Suisse présente des déficits massifs dans la lutte contre la violence liée au genre

Communiqué de presse, 15 novembre 2022

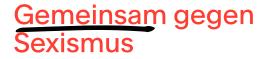
Le premier rapport sur la mise en œuvre de la Convention d'Istanbul en Suisse a été publié aujourd'hui. Dans ce rapport, le GREVIO, un groupe d'expert.e.x.s internationaux.les, conclut que la Suisse ne remplit pas de nombreuses exigences de la Convention, entrée en vigueur en 2018, en ce qui concerne la violence liée au genre, la violence sexualisée et la violence domestique.

Après presque deux ans d'enquête, le GREVIO (Group of Experts on Action against Violence against Women and Domestic Violence) a publié aujourd'hui son premier <u>rapport</u> de 100 pages <u>sur la mise en œuvre des mesures contre la violence</u> que la Suisse s'est engagée à prendre en signant la Convention d'Istanbul (CI) en 2018. Lors de leur visite en Suisse, lors d'entretiens avec les autorités et les spécialistes ainsi que sur la base de rapports de la société civile, les expert.e.x.s ont dû constater qu'il existe des lacunes massives dans les mesures contre la violence et que la Suisse ne remplit pas les exigences de la Convention d'Istanbul.

Sur le fond, le GREVIO critique à plusieurs reprises le fait que la Suisse, premièrement, ne met pas suffisamment d'argent et de ressources humaines à disposition pour lutter contre la violence, deuxièmement, ne s'adresse pas à toutes les formes de violence selon la Convention d'Istanbul et, troisièmement, continue de discriminer et de ne pas suffisamment protéger certaines personnes touchées par la violence. Les ONG et les services spécialisés du Réseau de la Convention d'Istanbul saluent le rapport du GREVIO et les exigences qui y sont liées : "Le GREVIO confirme ce que nous vivons dans la pratique : que la Suisse a de grands déficits dans la lutte contre la violence et dans la protection des personnes touchées par la violence", déclare Simone Eggler, co-coordination du Réseau de la Convention d'Istanbul, "il faut maintenant que des fonds substantiels et durables soient enfin alloués et que toutes les personnes touchées par la violence soient réellement soutenues et protégées".

Par exemple : "Seul un oui est un oui" et réviser la Loi sur l'aide aux victimes Le groupe d'experts a formulé 59 recommandations concrètes de différents niveaux d'urgence. Le GREVIO considère que les domaines suivants présentent le degré d'urgence le plus élevé et exhorte la Suisse à agir :

- de réviser la Loi sur l'aide aux victimes et de rendre les offres accessibles aux migrant.e.x.s et aux réfugié.e.x.s, également en cas d'actes de violence commis à l'étranger
- permettre <u>aux femmes migrantes victimes de violence</u> dont le statut de séjour dépend du mariage d'avoir accès à un <u>permis de séjour indépendant</u>, afin qu'elles ne soient pas contraintes de rester dans un mariage violent
- d'adapter le <u>droit pénal</u> en <u>matière sexuelle</u> dans le sens d'un "seul un oui est un oui".
- améliorer substantiellement la <u>collecte</u> systématique <u>de données</u> sur toutes les formes de violence selon le CI en termes de contenu, de pertinence et de précision.



Ehemals TERRE DES FEMMES Schweiz

- prendre des mesures pour que la violence liée au genre soit <u>reconnue et nommée</u> comme telle par les autorités. (Les féminicides en sont un exemple).
- <u>assurer durablement</u> le <u>financement</u> de mesures de prévention et de lutte contre la violence ainsi que d'organisations et d'offres spécialisées dans la lutte contre la violence en Suisse.
- assurer un <u>financement</u> adéquat et stable de <u>centres d'hébergement spécialisés</u> disposant de suffisamment de places pour garantir une protection à toutes les personnes victimes de violence et à leurs enfants
- prendre des mesures pour que la <u>sécurité</u> des victimes de violence et de leurs enfants soit prise en compte et traitée en priorité lors de la fixation et de l'exercice du <u>droit de garde et de visite.</u>
- d'introduire des <u>évaluations de la pratique pénale et juridique</u> et d'éventuelles adaptations des lois et de la pratique des autorités de poursuite pénale.
- d'introduire dans toute la Suisse une procédure standardisée et sensible au genre pour l'évaluation des risques et la gestion de la sécurité, qui soit appliquée systématiquement dans tous les cas de violence, y compris les mariages forcés, les MGF/E et la violence sexuée - et de supprimer les obstacles à la collaboration supracantonale.

"Les avertissements du GREVIO vont des bases absolues comme la désignation de la violence liée au genre, une collecte de données conséquente et un financement durable jusqu'à des mises en œuvre très concrètes comme la révision de la loi sur l'aide aux victimes et du droit pénal en matière sexuelle", explique Anna-Béatrice Schmaltz, co-coordinatrice du Réseau Convention d'Istanbul. Le Réseau de la Convention d'Istanbul demande à la Confédération, aux cantons et aux communes de mettre en œuvre immédiatement ces rappels ainsi que toutes les autres recommandations.

Réseau de la Convention d'Istanbul www.istanbulkonvention.ch

Simone Eggler

Co-coordination du Réseau Convention d'Istanbul & Brava (anciennement TERRE DES FEMMES Suisse)

Tél. 031 330 23 22 medien@brava-ngo.ch

Anna-Béatrice Schmaltz

Co-coordination du Réseau de la Convention d'Istanbul & "16 jours contre la violence à l'égard des femmes

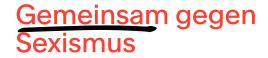
cfd - l'organisation féministe pour la paix

Tél. 031 300 50 67

anna-beatrice.schmaltz@cfd-ch.org

Plus de contacts

Violence domestique et refuges pour femmes :



Ehemals TERRE DES FEMMES Schweiz

Fédération Solidarité femmes de Suisse et du Liechtenstein Martine Lachat Clerc Tél. 079 685 02 45 <u>m.lachatclerc@sf-lavi.ch</u>

Travail avec des personnes ayant commis des infractions : Fédération suisse des associations de lutte contre la violence Isabelle Fisher info@fvsg.ch

Violence envers les femmes handicapées : Avanti Donne Suna Kircali Tél. 078 852 12 35 Suna.kircalli@avantidonne.ch

Intersexualité/variations des caractéristiques sexuelles : InterAction Suisse / InterAction Suisse Mirjam Werlen Tél. 031 331 33 44 legal@interactionsuisse.ch

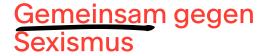
Trans:
Transgender Network Switzerland (TGNS)
Alecs Recher
Tél. 079 452 07 61
alecs.recher@tgns.ch

Migration & Violence domestique (AIG 50), Scène de crime à l'étranger, Genre & fuite & travail du sexe :
FIZ Service spécialisé dans la traite des femmes et la migration des femmes Nina Lanzi
Tél. 044 436 90 00
Nina.lanzi@fiz-info.ch

Migration & Violence domestique (AIG 50):
Groupe de travail romand "Femmes migrantes & violences conjugales
Chloé Maire
Tél. 021 560 60 88
chloe.maire@csp-vd.ch

Asile, migration et violence de genre : Brava (anciennement TERRE DES FEMMES Suisse) Marwa Younes Tél. 031 330 23 22 marwa.younes@brava-ngo.ch

Droit pénal en matière sexuelle : Amnesty Suisse Cyrielle Huguenot Tél. 079 197 67 01 chuguenot@amnesty.ch



Ehemals TERRE DES FEMMES Schweiz

Protection des filles et des jeunes femmes : Maison des filles de Zurich Dorothea Hollender Tél. 044 3414945 d.hollender@maedchenhaus.ch, www.maedchenhaus.ch

Excision génitale féminine (MGF/C): Réseau suisse contre l'excision Denise Schwegler & Simone Giger Tél. 041 491 23 55 info@maedchenbeschneidung.ch

Mariage forcé : Service spécialisé dans les mariages forcés Anu Sivaganesan (Présidence) Tél. 079 911 00 00 contact@migration.org

